

ECOLE DE CONDUITE EUROPA

AXESS Permis

68 AVENUE GEORGES POMPIDOU

30900 NIMES

POURQUOI SE FORMER ?

Devenir un conducteur(trice) responsable, avec un comportement sûr et prudent.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

PREAMBULE

L'ensemble du personnel de l'Ecole de conduite EUROPA est titularisé, soit du BEPECASER, soit du titre professionnel d'enseignant de la conduite, diplôme d'état.

Personnels masculin et féminin, afin de s'adapter à la demande des apprenants.

L'accueil et le suivi sont des atouts importants pour le bon déroulement de la formation des apprenants.

Les formations dispensées sont la catégorie B, enseignement théorique et pratique de la conduite des véhicules terrestres à moteur.

La conduite accompagnée à 15 ans, ainsi que la conduite supervisée (18 ans) sont valorisées dans notre établissement, afin que l'expérience pratique permette une conduite responsable et respectueuse des règles du code de la route, de devenir un conducteur(trice) sûr(e), prudent(e) et responsable .

PASSER SON PERMIS DE CONDUIRE

En 3 temps:

Partie théorique (code): apprentissage et réussite afin de pouvoir passer sur la partie pratique

Partie pratique: (conduite): formation complète suivant un programme précis et élaboré par les pouvoirs publics.

Partie EXAMEN/EVALUATION

Le grand jour

Cette épreuve à pour but de vérifier que votre formation est terminée, et que vous avez acquis(e) le minimum d'expérience nécessaire pour conduire seul sans mettre en danger la sécurité des autres et la votre.

Présence d'un(e) enseignant(e) de l'établissement contribuera à vous mettre en confiance lors de votre présentation.

Pour se présenter à l'épreuve pratique :

- Il faut avoir au moins 18 ans (17 ans si vous suivez l'AAC)
- Il faut avoir réussi l'examen du code

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Pendant cette épreuve vous devrez :

- Conduire en agglomération et sur route et/ ou autoroute
- Réaliser un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
- Répondre à une question de vérifications à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours

L'INSCRIPTION

Quelques éléments nous sont nécessaires afin d'enregistrer votre dossier sur le site de L'ANTS.

Nous vous accompagnerons au mieux afin que votre dossier, soit complet et validé par vos soins.

EVALUATION DE DEPART

D'une durée de 1 heure, cette évaluation a pour but d'évaluer vos compétences théoriques et pratiques, en présence d'un formateur.

Suite à cette évaluation, votre contrat d'apprentissage pourra être rédigé et validé par vos soins.

Un livret d'apprentissage vous sera remis, il vous suivra pendant toute votre période de formation, il vous permettra de valider avec votre formateur les différentes compétences requises (4) afin de pouvoir vous présenter en toute sérénité à votre examen du permis de conduire.

PARTIE THEORIQUE

LES MOYENS

Dès l'inscription, nous mettons en œuvre avec vous, l'apprentissage de la partie théorique.

Livre de code, site internet, invitation aux cours théoriques en salle, afin de vous préparer au mieux, à l'examen du code de la route.

Présence d'enseignants habilités en salle à des corrections commentées des tests.

Les formateurs sont qualifiés, ils seront vous faire découvrir, analyser puis maîtriser les différents paliers de la formation.

Ils seront à votre écoute afin de prendre la bonne décision sur un passage réussi à l'examen du code, examen blanc à l'appui.

Des formations de code en accéléré (3 jours de formation, examen le soir du 3^{ème} jour) sont aussi proposées, souci majeur, des apprenants, qui sont en manque de temps.

PARTIE PRATIQUE

Formation pédagogique de la formation initiale: 4 compétences, 32 objectifs

1) Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Tableau des compétences

Mon autoévaluation

2) Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Tableau des compétences

Mon autoévaluation

3) Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Tableau des compétences

Mon autoévaluation

4) Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

tableau des compétences

Mon autoévaluation

Pourquoi des objectifs dans la conduite ? Le contexte

Pour réaliser et atteindre l'objectif, c'est le Comment ? Procédure

S'interroger par rapport à l'objectif visé ? Le risque

Ces interrogations doivent vous servir à prendre conscience et à tout mettre en œuvre, afin de maintenir sur la route un niveau de sécurité dans votre mobilité.

CONDUITE SUPERVISEE ET CONDUITE ACCOMPAGNEE

Un rendez vous préalable (2 H Théories, 1 H pratique) sera obligatoire, avec un accompagnateur préalablement désigné , à la fin de la formation initiale afin que le formé puisse accomplir en toute sécurité, une continuité dans sa formation.

Conduite Supervisée (18 ans au minimum):

Destiné aux candidats qui souhaitent acquérir une expérience de conduite ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique

La pratique de la conduite supervisée peut se faire après les 20 heures obligatoires de formation et au rdv pédagogique préalable.

Une attestation de fin de formation initiale lui sera délivré par l'établissement de formation.

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale ni distance minimale à parcourir.

Cette période débute par un rendez vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du fur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

Avantages:

- acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique.
- améliorer à moindre cout ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique.

Conduite accompagnée(à partir de 15 ans):

Pour s'inscrire en conduite accompagnée , il faut être âgés d'au moins 15 ans, et avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Une attestation de fin de formation initiale lui sera délivrée par l'établissement de formation.

La pratique de la conduite accompagnée peut se faire après les 20 heures obligatoires de formation et un rendez vous pédagogique préalable.

Un suivi est assuré par l'auto école sous forme de deux rendez vous pédagogique obligatoires avec l'élève, l'un entre 6 et 8 mois de conduite(et environ 1000 km parcourus), l'autre à l'issue des 3000 km.

C'est lors du deuxième rendez vous pédagogique que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis lorsqu'il aura 17 ans 1/2.

Avantages:

- acquérir une expérience de conduite. Gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur.
- un taux de réussite plus important
- une période probatoire réduite: les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leur 12 points sur le permis à l'issue de deux ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle
- passer l'épreuve pratique du permis dès 17 ans et demi
- obtenir un tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur "
- commencer la formation initiale en école de conduite(code et conduite), dès l'âge de 15 ans.

Le livret d'apprentissage servira d'outil et de support afin de noter votre calendrier de formation préalablement élaboré avec votre établissement, votre relevé des parcours avec vos accompagnateurs, il est précieux, il vous accompagnera aussi lors de votre formation et tout au long de votre parcours; il vous servira lors de contrôle éventuel, et vous êtes dans l'obligation d'apposer un disque de "conduite accompagnée" à l'arrière de votre véhicule.